



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org
Facebook : @ceasmayenne

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Virginie Amirbaccasse,
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer.



Société

Jeunes de 16 à 29 ans en recherche d'un premier emploi Environ 38 % sont inscrits à Pôle emploi

Dans *Dares Analyses* n° 1 de janvier 2022, Émilie Arnoult et Jihène Ghraïri (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – Dares) étudient les intermédiaires de placement vers lesquels se tournent les jeunes dans la recherche de leur premier emploi ⁽¹⁾.

Entre 2015 et 2017, en moyenne chaque année, 440 000 jeunes qui n'ont jamais travaillé sont à la recherche d'un premier emploi. La moitié de cette population est âgée de 20 à 24 ans ; les femmes sont moins nombreuses que les hommes (47 %).

Parmi les 16-29 ans de la population concernée, 38 % sont inscrits à Pôle emploi ; 27 % privilégient d'autres intermédiaires de placement publics ou privés comme les Missions locales ou l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) ; 35 % ne sont accompagnés par aucun intermédiaire de placement.

La part des jeunes qui sont inscrits à Pôle emploi renvoie majoritairement à « *des femmes, des jeunes qui résident encore chez leurs parents, ou dont les parents sont nés en France et qui sont d'origine sociale modeste* ».

Le recours à Pôle emploi augmente avec l'âge. En effet, les plus jeunes peuvent se tourner plus facilement vers d'autres intermédiaires comme les Missions locales « *dont le champ d'action dépasse celui de l'emploi* » et qui s'adressent aux 16-25 ans. Les plus âgés ont « *potentiellement une meilleure connaissance des institutions : ils se tournent alors davantage vers Pôle emploi* ».

Au-delà de six mois de recherches infructueuses, le recours à Pôle emploi augmente. En outre, les jeunes qui ont débuté leur recherche depuis moins d'un mois sont plus nombreux que les autres à ne recourir à aucun intermédiaire.

La part de jeunes qui privilégient d'autres intermédiaires de placement comprend plutôt des hommes, des « *jeunes dont au moins un des deux parents est né à l'étranger* » et des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ce sont les jeunes des quartiers prioritaires de la ville qui font le plus souvent appel aux autres intermédiaires, en particulier les Missions locales. À l'inverse, les jeunes ruraux et les jeunes qui résident dans l'agglomération parisienne, hors QPV, y ont moins recours.

Les enfants d'employés et ouvriers sollicitent plus souvent Pôle emploi, alors que ceux dont les deux parents occupent des emplois qualifiés font davantage appel aux autres intermédiaires de placement ou recherchent plus souvent un premier emploi par leurs propres moyens.

Parmi les jeunes qui ne sont accompagnés par aucun intermédiaire de placement se trouvent des jeunes qui résident dans des zones rurales et dans l'agglomération parisienne, des non diplômés, ceux qui recherchent un emploi depuis moins de six mois et les jeunes d'origine sociale favorisée qui peuvent « *mobiliser leurs réseaux personnels et professionnels dans la recherche d'un premier emploi* ».



(1) – « Vers quel intermédiaire de placement se tournent les jeunes qui recherchent un premier emploi ? » (4 pages). Cette étude se base sur le recours aux intermédiaires de placement parmi les jeunes de 16 à 29 ans entrant sur le marché du travail, qui n'ont jamais travaillé et sont à la recherche d'un emploi. En se limitant à la recherche du premier emploi, « l'étude exclut les jeunes qui ont acquis des droits à l'Assurance chômage et mobilisent Pôle emploi à ce titre ».



Jusqu'au 7 mars pour faire la demande de subvention Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) 2022

Le 17 janvier, les services de l'État ont ouvert la campagne de subvention 2022 dans le cadre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Celle-ci sera clôturée le 7 mars, pour une publication des décisions finales programmée le 2 juin.

Les subventions concernent tant le volet « Formation des bénévoles » (FDVA 1) que le volet « Financement global ou nouveaux projets » (FDVA 2).

L'appel à initiatives FDVA 1 en Pays de la Loire est consultable sur le site : <https://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article1161>

Une nouveauté pour ces demandes, le choix doit impérativement être fait entre deux sous-dispositifs : un financement annuel ou un financement pluriannuel (3 ans).



L'appel à initiatives FDVA 2 en Pays de la Loire peut être :

- ✓ Régional pour les demandes d'envergure régionale ou interdépartementale : <https://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article1162>
- ✓ Départemental (en lien avec le siège social de l'association demandeuse) – adresse pour la Mayenne : <https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-education-vie-associative-et-culture/Associations-et-benevolat/Vie-associative/FDVA/Depot-des-demandes-de-fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-jusqu-au-07-03-2022-a-12h>

Le dossier de demande de subvention est à compléter depuis « Le Compte Asso », à créer ou à actualiser. C'est l'occasion de mettre à jour les informations administratives de l'association et de déposer, sur ce compte, les documents de référence à joindre obligatoirement (rapport d'activité, comptes annuels, budget prévisionnel, relevé d'identité bancaire) : ils sont nécessaires pour la demande de subvention.

Les services de l'État ont conçu un guide permettant un accompagnement, pas à pas, dans la télé-procédure de dépôt des demandes de subvention (47 pages) : https://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/pas_a_pas_lecompteasso-2.pdf

Un guide permet également d'accompagner le responsable dans la création et la mise à jour du compte de l'association : https://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/fiche_declarations_modifs_asso-2.pdf

La pensée hebdomadaire

« Les collectivités doivent poursuivre la sensibilisation des consommateurs citoyens et les aider à sortir par le haut de la contradiction suivante : se satisfaire d'une livraison à domicile tout en déplorant la disparition des magasins, de la vie sociale et des emplois sur leur territoire »

Vincent Chabault, sociologue, « Cinq pistes pour la revitalisation commerciale des centres-villes »,
La Gazette du 15 novembre 2021.